



Printemps 2005

Natura 2000

Moyenne vallée du Rhône

L'actualité des sites

Ile de la Platière, Rhône moyen, basses vallées de la Drôme et du Roubion

C'EST OFFICIEL !

Par décision de la commission européenne du 7 décembre 2004, le secteur de l'île de la Platière est officiellement retenu comme site d'importance communautaire (SIC). Il appartient désormais à l'Etat français de désigner le site comme Zone Spéciale de Conservation au titre du réseau Natura 2000.

Les autres parties du site de la moyenne vallée du Rhône (Rhône aval, Drôme et Roubion) devraient être validées dans l'année 2005.

TROIS NOUVEAUX CONTRATS DE GESTION SIGNÉS EN 2004 :

Deux concernent la gestion de prairies sèches de la plaine du Rhône, sur les secteurs de l'île de la Platière (6 hectares) et de Châteauneuf du Rhône (2 ha). Dans les deux cas le bénéficiaire du contrat est une Association (Assoc° des Amis de l'île de la Platière et FRAPNA Drôme) à qui les propriétaires ont préalablement confié la gestion de leurs parcelles.

Le troisième contrat concerne une opération de restauration de forêt alluviale sur 3 hectares (1 ha privé et 2 ha sur le domaine public fluvial) après coupe de peupliers de culture. Les conditions stationnelles n'étant plus favorables à la peupleraie depuis plusieurs années, le propriétaire a choisi de confier la parcelle à l'Association des Amis de l'île de la Platière. La gestion consiste à reconstituer un boisement de saules et peupliers avec un objectif conservatoire (pas de production).

Les contrats Natura 2000 sont accessibles à tout propriétaire (privé ou collectivité) ou ayant droit qui souhaite mettre en œuvre une action en faveur de la conservation des habitats naturels (prairies, forêts, cours d'eau). Le contrat contient des engagements non rémunérés et d'autres rémunérés comme service rendu à la collectivité selon un cahier des charges précis. La structure animatrice Natura 2000 apporte un soutien technique pour l'élaboration et le suivi des dossiers.



BILAN DE LA MISE EN OEUVRE

L'année 2004 a marqué l'achèvement de la période couverte par le document d'objectifs (Docob). En effet, ce Docob a été réalisé en 1998 dans le cadre d'un programme test à l'échelon national, car la procédure Natura 2000 était toute nouvelle, et il n'existait pas de cadre juridique et administratif à cette démarche. Depuis, les conditions d'application de Natura 2000 en France sont établies par l'Ordonnance du 11 avril 2001 et les décrets d'application du 8 novembre et du 20 décembre 2001. Plusieurs circulaires sont venues préciser les modalités de mise en œuvre concrète de la démarche au niveau local. Le contenu type d'un Docob est maintenant précisé, de même que les modalités pour la signature de contrats pour la réalisation d'opérations de gestion. C'est aussi pour cela que le Docob de la moyenne vallée du Rhône doit être mis à jour.

Après six ans de mise en œuvre du Docob, un bilan et une mise à jour s'imposaient donc. L'ensemble des réalisations a été comparé au programme prévisionnel. Des résultats sont présentés sous forme d'indicateurs qui pourront être utilisés pour un suivi à long terme de la mise en œuvre. Ont été analysés également les problématiques et points de blocages ainsi que la perception de la démarche par les principaux partenaires.

Les réalisations concrètes : un peu plus de 50 % des mesures de gestion prévues au Docob ont été réalisées ou au moins engagées. Ces mesures ont concerné principalement l'information et la communication auprès des partenaires locaux (bulletin annuel, site internet, réunions avec les propriétaires,...) et la gestion des habitats naturels.

Au total, près de 150 hectares de forêts, prairies et milieux humides ont fait l'objet de mesures de gestion en 6 ans. Sont engagés dans ces réalisations des propriétaires privés (environ une centaine), des collectivités (communautés de communes, communes, conseil général) et des associations locales.

Le taux de réalisation des mesures est plus faible concernant la gestion de l'hydrosystème - largement dépendante d'autres démarches - et le suivi scientifique, en raison de la complexité de ces thèmes mais aussi de contraintes budgétaires.

Un exemple : la gestion des prairies alluviales

Les habitats de prairies alluviales sont très localisés dans la vallée du Rhône, seuls quelques dizaines d'hectares subsistent, et sont donc d'un intérêt majeur. Dès le début de la mise en œuvre du docob, la priorité a été donnée à la restauration et l'entretien de ces prairies.

Sur les 54 hectares de prairies recensés dans le site en 1996, seuls 6 hectares étaient entretenus. En 2004, la surface gérée est de 33 hectares. Les propriétaires des parcelles concernées ont été systématiquement rencontrés et la plupart ont donné leur accord pour que les prairies soient entretenues. Certains propriétaires font l'entretien eux-mêmes, d'autres l'ont confié à une association ou une collectivité. Trois contrats Natura 2000, parmi les premiers en région Rhône-Alpes, ainsi qu'une trentaine de conventions, ont été signés pour la gestion de ces espaces remarquables, tant par leur intérêt écologique que paysager.



DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 1999-2004

Les difficultés de la mise en œuvre : l'une des principales difficultés réside dans le contact avec les propriétaires concernés. Un peu plus de 1600 propriétaires particuliers se répartissent sur plus de 3100 parcelles cadastrées, avec un nombre important d'adresses erronées au cadastre. Les rencontres avec les propriétaires sont indispensables pour des informations générales sur Natura 2000 puis pour pouvoir engager la gestion. L'implication des partenaires locaux dans cette gestion est longue à initier.

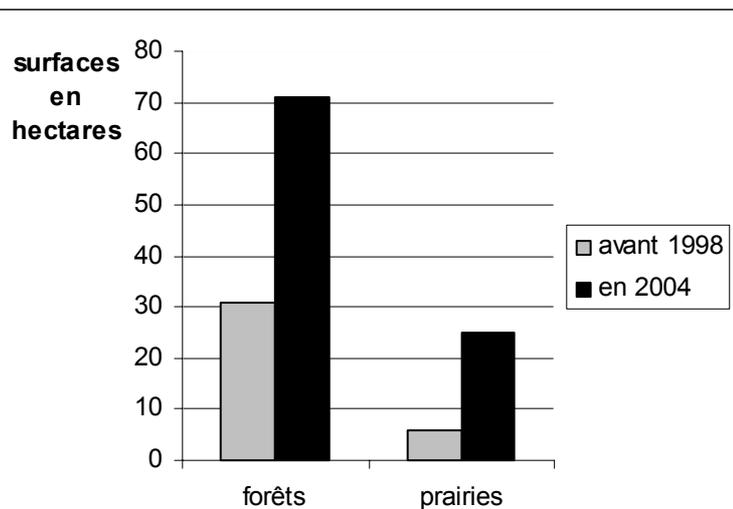
La perception de Natura 2000 par les partenaires : une enquête a été réalisée auprès des membres des différents comités et groupes de travail locaux pour connaître leur avis et perception de la démarche. Le taux de réponse au questionnaire est assez satisfaisant (18%), dont la moitié provient des collectivités.

Cette enquête met en évidence une connaissance assez faible des réalisations par les partenaires qui ne sont pas personnellement engagés dans la gestion. Dans la majorité des cas, la démarche n'a pas entraîné d'impact sur les activités ou loisirs des acteurs interrogés.

En guise de conclusion, il convient de souligner l'importance du travail engagé, mais aussi de celui à venir, pour atteindre les objectifs de préservation de la biodiversité fixés par la directive « Habitats ». Des propriétaires, des gestionnaires sont engagés volontairement dans des contrats de gestion Natura 2000. D'anciens bras du Rhône coulent à nouveau dans la forêt. Les dernières prairies naturelles de la vallée sont désormais préservées par un entretien extensif. Déjà beaucoup de chemin parcouru depuis les débuts de Natura 2000...

Evolution des surfaces bénéficiant d'une gestion favorable aux habitats et espèces visés dans les annexes I et II de la directive « Habitats ».

Avant 1998, ces surfaces étaient uniquement dans les réserves naturelles. Depuis cette date, des milieux naturels peuvent bénéficier d'actions conservatoires dans le cadre de la démarche contractuelle Natura 2000.



La mise à jour du document d'objectifs :

Il est proposé une actualisation des objectifs et des actions à partir des résultats du bilan, de même qu'une nouvelle planification pour leur réalisation. Des cahiers des charges sont proposés par types d'habitats et d'actions pour servir de base aux futurs contrats de gestion. Le nouveau Docob sera étudié en 2005 avec les partenaires locaux avant de le soumettre au comité de pilotage.



PRÈS DE DIX HECTARES DE FORÊT ALLUVIALE RÉGÉNÉRÉE

Un chantier de réhabilitation de forêt alluviale a été réalisé durant l'hiver 2003-2004 sur 15 unités de gestion dans le SIC (site d'importance communautaire) de l'île de la Platière. Ces travaux étaient programmés suite à des diagnostics sylvicoles réalisés l'année précédente.

L'objectif général est de favoriser la reconstitution de boisements d'essences locales sur des parcelles de forêt altérée, sans aucun objectif de production.

Une nouvelle tranche de 5 ha est en cours d'achèvement ce printemps.

Trois types de peuplements ont fait l'objet de travaux de gestion :

Des peuplements très dégradés (espèces exotiques dominantes : robinier faux acacia, érable negundo) issus de coupes à blanc de peupleraies artificielles, où aucune restauration n'apparaît possible en utilisant le peuplement en place. L'intervention prévue est alors une coupe à blanc ou un

broyage au broyeur forestier suivi d'une plantation.

Des peuplements partiellement dégradés dont une partie est composée d'espèces spontanées. L'intervention profite alors de la présence de ce peuplement. Des layons sont ouverts manuellement dans la parcelle, les semis en place d'espèces spontanées sont dégagés et déliés, des plantations complémentaires de peuplier noir, peuplier blanc, saule blanc, orme lisse sont réalisées si la densité de semis et jeunes tiges est insuffisante. Les plants sont prélevés localement de manière à garantir l'origine génétique.

Des taillis de frênes, souvent associés à d'autres essences. Dans ce cas, une éclaircie est pratiquée dans le but de favoriser l'évolution vers la futaie et de limiter la place des espèces exotiques. Certaines petites trouées peuvent faire l'objet de plantations comme dans le cas précédent.



Dans tous les cas où des plantations étaient nécessaires pour reconstituer le boisement, le choix des essences est déterminé par les conditions d'humidité du sol. Lorsque les conditions sont humides à très humides (nappe phréatique proche en sous-sol), des boutures de saule blanc sont installées. Dans les autres cas (sol plus séchant), des boutures de peuplier noir sont installées, en mélange avec les plants de peuplier blanc et d'orme lisse.

Un déliage manuel est ensuite effectué chaque été pendant 3 ans après la plantation pour garantir la survie des plants.

Aucun broyage de la végétation n'est réalisé pour favoriser le développement du sous bois arbustif naturel.

Lors de l'hiver 2003-2004 les travaux ont concerné 1 ha de balivage de frênaie et 2,7 ha de plantation de saules et peupliers. Sept cents plants ont été

installés (dont près de 600 peupliers noirs). Malgré le printemps et l'été plutôt secs, le taux de survie des plants a été bon avec 80% des peupliers et 90% des saules qui ont repris. Pour l'hiver 2004-2005, plusieurs milliers de plants ont été installés sur 5 hectares.



Rédaction : Stéphane PISSAVIN, Chargé de mission coordination Natura 2000 Moyenne Vallée du Rhône
Mise en page : Céline POMIER

Structure animatrice : Association des Amis de l'île de la Platière
rue César Geoffroy, F-38550 SABLONS — tel : 04 74 84 35 01 - Stephane.Pissavin@espaces-naturels.fr

Site Internet <http://perso.wanadoo.fr/natura2000.rhone-moyen>